

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 à 19 h

Convoqué le 5 juin 2023, le Conseil Municipal de Chaspuzac s'est réuni en Mairie Vendredi 9 juin 2023 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel JOUBERT.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Mrs ROCHER Philippe, CHAMAYOU Patrice, GARRABOS Fabrice, CHABIDON Damien MIGNE Julien, FOURY David, , Mmes VIDAL Florence, ROY Sylviane, BONCOMPAIN Carole, BRUNETON Marjory, VEROT Virginie

Absents : Mrs ARNAUD Aimé, MICHEL Aurélien

Pouvoir : Mme MARTEL Dominique donne pouvoir à Mme ROY Sylviane

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Florence est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

### **1- ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Les délégués titulaires et suppléants pour participer aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023 se sont déroulés. Mrs JOUBERT Michel - CHAMAYOU Patrice et Mme VIDAL Florence ont été élus délégués titulaires. Mme ROY Sylviane, Mrs GARRABOS Fabrice – MIGNE Julien, élus délégués suppléants.

*Approuvé à l'unanimité*

### **2- TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les règles de lien n'ont pas été respectées lors du vote des taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2023 en séance du 17 avril 2023,

Les taux d'imposition à appliquer sont fixés ainsi : Taxe Foncière Bâti 33,50 % - Taxe foncière non bâti 47,25 % - Taxe d'habitation 10,17 %.

*Approuvé à l'unanimité*

### **3- EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR COMMUNAL AU VILLAGE DE FONTANNES**

Une extension du réseau de chaleur bois au village de Fontannes peut être envisagée pour raccorder de nouveaux usagers. Un contrat chaleur renouvelable a été passé entre la Communauté d'Agglomération et l'ADEME, ce contrat permettrait à la Commune de bénéficier de financement pour l'investissement et les études.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides.

*Approuvé à l'unanimité*

### **4- PROJET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Afin de diminuer les dépenses d'énergie, il est proposé de poursuivre les possibilités de valorisation d'autoproduction et d'autoconsommation. Afin d'optimiser ces démarches, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une étude auprès de Coopawatt, pour analyser les types de consommation et les possibilités d'équipement des bâtiments communaux. La proposition du bureau d'études s'élève à 20 538,00 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à solliciter les financements susceptibles d'être accordés.

*Approuvé à l'unanimité*

### **5- FONDS DE CONCOURS GESTION DES EAUX PLUVIALES (GEPV)**

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a procédé au renouvellement du réseau d'eau pluviale sur le secteur de la zone de l'Aérodrome dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de participer au financement de l'équipement à hauteur de 50 % du montant prévisionnel des travaux, soit 17 000,00 euros du fonds de concours retenu,

*Approuvé à l'unanimité*

## 6 – ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE A LA PRODUCTION DE REPAS PAR LA CUISINE EN VELAY

La convention régissant l'entente entre les communes adhérentes et la Communauté d'Agglomération arrive à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2023 par la signature d'un avenant.

*Approuvé à l'unanimité*

## 7- RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter dans le cadre d'un soutien de rénovation énergétique des logements l'aide de la Région au titre du FEDER, sur les opérations de réhabilitation des logements locatifs.

*Approuvé à l'unanimité*

## 8- EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE

Dans le cadre de la préparation des JO 2024, un fonds d'équipements sportifs à destination des collectivités a été créé afin de réaliser des aires de jeux de plein air tels que basket 3x3 – padel – parcours de santé...). Le projet élaboré par le bureau d'études Alp'études qui s'élève à 338 268,00 euros HT, peut être financé par l'Etat à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention pour financer le projet de ces équipements sportifs dans le cadre du plan de « 5000 terrains de sport ».

*Approuvé à l'unanimité*

Procès-verbal approuvé par les membres présents le **10 JUIL. 2023**

LE MAIRE,

Michel JOUBERT

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Florence VIDAL

